

Lyon : comment fonctionne le premier centre dédié à la santé mentale étudiante, créé par la Comue

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°393323 - Publié le 02/04/2025 à 14:57

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 04/04/2025 à 08:40



Marine Gonsolin, médecin et responsable du 102 et Nathalie Dompnier, présidente de la Comue - © Université de Lyon

« Le 102 est un dispositif mutualisé et spécialisé permettant une approche globale des problématiques de santé mentale », déclare [Nathalie Dompnier](#), présidente de la [Comue \(Communautés d'universités et d'établissements\)](#) Lyon Saint-Étienne, à News Tank le 23/03/2025. Ce centre de santé consacré à la santé mentale des étudiants, le premier en France, a ouvert à Lyon (7^e) depuis le 22/01.

« À l'échelle des établissements d'enseignement supérieur du site, ces enjeux sont étroitement liés aux conditions de vie étudiante. Bien sûr, il existe des dispositifs de santé mentale sur le territoire, mais ils ne sont pas forcément adaptés aux étudiants. Il fallait donc articuler ce dispositif aux besoins propres de cette population. »

Ce projet a été construit à l'échelle de la Comue Lyon Saint-Étienne, en mutualisant les moyens : « aucun établissement seul n'aurait pu soutenir financièrement ce projet ». Son budget de départ est de 800 k€.

Pour Marine Gonsolin, médecin et responsable du 102, les problèmes de santé mentale ont été « mis en lumière avec la crise du Covid-19. Des études ont montré que 39 % des consultations dans les SSE étaient liées à des problèmes de santé mentale. »

Avec une équipe de huit professionnels de santé, dont trois médecins généralistes, un psychiatre, un psychologue, une infirmière, un secrétaire médical, et un responsable administratif et financier, le centre veut « apporter un soutien, sans limite de temps prédéfinie », dit Marine Gonsolin.

« Nous ne proposons pas de thérapie de long terme, mais accompagnons l'étudiant jusqu'à ce qu'il trouve une solu-

tion à sa problématique, soit au sein du centre en quelques consultations, soit en l'orientant vers une structure plus appropriée. Nous le suivons jusqu'à ce qu'il se sente bien dans cette nouvelle structure et pouvons l'accueillir en soutien ponctuel si besoin. »

« Un besoin gigantesque » (N. Dompnier)

« Il y a un besoin gigantesque de réponse aux enjeux de santé mentale dans la population étudiante. Ce besoin remonte à plusieurs années déjà », indique Nathalie Dompnier.

« Ce sont les directrices de services de santé universitaires qui, en 2018, ont fait ce constat ensemble : les SSU (Service de santé universitaire) de Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3 et de l'Insa (Institut national des sciences appliquées) ont observé qu'un grand nombre des demandes qui leur étaient adressées concernaient la santé mentale. Or, ces services ne disposaient pas des ressources suffisantes pour assurer une prise en charge adaptée. »

« Les directrices des SSU avaient commencé à concevoir ce projet et à en parler aux établissements au sein de la Comue. À l'époque, la santé mentale n'était pas un sujet prioritaire dans les politiques publiques et ne faisait pas l'objet d'une attention aussi forte qu'aujourd'hui. »

C'est la période du Covid qui a, selon la présidente de la Comue, « transformé le regard porté sur la santé mentale des étudiants ».

« Enseignants et personnels administratifs ont été confrontés à des situations face auxquelles ils ne savaient pas toujours comment réagir. Nous avons également reçu de nombreuses sollicitations de la part des services, tandis que les associations étudiantes se sont emparées du sujet et que les questions de précarité sont venues aggraver ces fragilités. »

« Cela nous a rendus plus réceptifs aux propositions et aux projets portés par les SSU, qui sont devenus les SSE avec la réforme de 2023. »

Un projet ayant du sens à l'échelle de la Comue

La Comue a alors décidé d'examiner la faisabilité du projet. Une chargée de mission a été nommée pour travailler en lien avec les directrices des SSU sur ce sujet. « Des contacts ont été pris avec l'ARS (Agence régionale de santé) et les acteurs de la santé mentale sur le territoire. Un premier projet de santé a été rédigé, avec un fort soutien des établissements du site, membres et associés de la Comue », retrace Nathalie Dompnier.

« C'est un enjeu pour l'ensemble du site, au-delà d'être un enjeu propre à chaque établissement. Au sein de la Comue, nous avons plusieurs dispositifs qui démontrent que nous faisons mieux ensemble que chacun de notre côté. Nous obtenons de meilleurs résultats collectivement qu'individuellement, en partageant les activités en fonction de leur envergure et de leur caractère très transversal. »

« Très tôt, les directrices des SSU ont souligné l'intérêt que ce centre soit situé hors des établissements ou des campus spécifiques. Il y avait un réel bénéfice à créer un tiers-lieu, car cela pouvait être rassurant pour les étudiants d'avoir une structure qui ne soit pas complètement enchâssée dans un établissement. »

« À l'époque, il existait quatre SSU et des services de médecine préventive, parfois réduits à leur plus simple expression : dans certains établissements, cela se résumait à la présence d'une infirmière. »

Le 102, un centre de santé ouvert à tous

Le centre est situé au 102, rue de Marseille, dans le 7^e arrondissement de Lyon, et porte le nom de son numéro de rue.

« Nous avons longuement hésité sur son nom. L'appeler "Centre de santé mentale étudiant" aurait posé problème, car un centre de santé mentale ne peut pas être ciblé sur une seule population donnée. À l'inverse, l'appeler simplement "Centre de santé mentale" n'aurait pas été possible non plus. Nous nous sommes interrogés sur l'opportunité d'afficher clairement la référence à la santé mentale ou d'opter pour une dénomination plus neutre. »

Il s'adresse aux 147000 étudiants de la Comue, « mais en réalité, le 102 est ouvert à tous les étudiants du site. Et toute personne qui n'est pas étudiante peut techniquement venir. Mais à ce jour, toutes les prises de rendez-vous concernent uniquement des étudiants. »

Orienter les étudiants vers les structures appropriées

Le centre intervient à trois niveaux pour des activités de prévention :

- Des ateliers collectifs en petits groupes autour de thématiques variées liées à la santé mentale.
- Des interventions au sein des établissements.
- Des formations aux premiers secours en santé mentale, à destination des étudiants et des personnels des établissements.

Pour ce qui est de l'organisation des soins au 102 : « En règle générale, un étudiant passe par une consultation avec un médecin généraliste ou une infirmière, puis est orienté en fonction de ses besoins. S'il présente un besoin de suivi au long cours, il peut être dirigé vers des psychologues ou des structures extérieures adaptées », indique Marine Gonsolin.

« Notre objectif est d'assurer une continuité des soins en construisant des partenariats avec les structures psychiatriques, les hôpitaux et les professionnels de santé libéraux, y compris les médecins traitants et psychologues. »

« Nous collaborons également avec les professionnels des établissements d'enseignement, tels que les psychologues des SSE, pour assurer une orientation pertinente vers les dispositifs existants. Nous travaillons avec des organismes comme l'IRJB (Institut régional Jean Bergeret), spécialisé dans le soutien aux étudiants internationaux. »

Depuis son ouverture en janvier 2025, « les consultations sont très variées, allant de troubles psychiatriques lourds à des problèmes de gestion du stress réglés en quelques séances ».

« Nous avons déjà réalisé 700 consultations. Actuellement, le délai d'attente pour une consultation avec un psychologue est plus long que pour les autres consultations, mais nous essayons de fixer des rendez-vous sous deux semaines. »

La médecin généraliste ajoute que le centre propose le tiers payant intégral « afin que les frais de santé ne soient pas un frein à la consultation. Nous sommes en train de conclure des conventions avec les mutuelles. De plus, notre psychologue est en cours de conventionnement avec le dispositif "Mon Soutien Psy". »

Les 18-25 ans, « une population particulièrement vulnérable » (M. Gonsolin)

Marine Gonsolin indique que « les 18-25 ans sont une population particulièrement vulnérable : 75 % des troubles psychiatriques apparaissent avant 25 ans. C'est une période de transition vers l'autonomie, avec de possibles difficultés financières, des démarches administratives complexes et le stress des études. »

« Nous recevons un certain nombre d'étudiants internationaux. Certains membres de l'équipe parlent anglais et d'autres langues. Si nécessaire, nous orientons vers l'IRJB pour trouver un psychologue parlant la langue maternelle de l'étudiant ou faisons appel à un interprète. »

« Les difficultés rencontrées par les étudiants internationaux incluent l'isolement, les différences culturelles et sociales. »

Des professionnels de santé aux profils diversifiés

L'équipe du 102 comprend un responsable administratif et financier, un secrétaire médical, un psychiatre à temps partiel, une infirmière, une psychologue et trois médecins généralistes à temps partiel.

« Ce projet a été attractif et mobilisateur pour les médecins et psychologues qui nous ont rejoints. Nous n'avons pas eu besoin de mener d'efforts particuliers en termes de rémunération : nous ne proposons pas des salaires particulièrement élevés ni très compétitifs. Ce qui est frappant, c'est que ce sont des médecins qui croient en ce projet, qui ont eu envie de contribuer à cette aventure et qui y trouvent une véritable valeur », dit la présidente de la Comue.

« Dans une équipe spécialisée, cet aspect joue énormément. Ce que l'on constate aujourd'hui dans les SSE, c'est que les professionnels sont souvent isolés. Bien sûr, il y a d'autres personnels dans les établissements, mais le fait d'évoluer au sein d'une équipe dédiée, avec un projet partagé autour de la santé mentale, change beaucoup de choses. »

Les profils recrutés sont très diversifiés. « Parmi eux, il y a un médecin généraliste issu du secteur libéral et une directrice spécialisée dans l'accompagnement des adolescents et des jeunes adultes sur les questions de santé mentale. »

Le budget et le mode de financement du 102

Pour la première année de fonctionnement du centre, le budget est de plus de 800 k€. « L'idée est de monter en puissance progressivement, dans une logique d'expérimentation. Il n'existe pas d'équivalent aujourd'hui, donc nous avançons pas à pas. Nous avons choisi de ne pas démarrer avec une structure trop large, mais de nous donner la possibilité d'évoluer au fil du temps », indique Nathalie Dompnier.

« Si nous procédons à de nouveaux recrutements, cela se traduira par une augmentation du nombre de consultations et des remboursements. Chaque recrutement représente un coût, mais il est en partie compensé par les remboursements perçus. »

Le projet a bénéficié d'un soutien des collectivités. « La Ville de Lyon met à disposition les locaux, et les travaux ont été financés par la Région et la Métropole. Cette dernière, via une convention, contribue également au fonctionnement du 102. Nous avons aussi reçu un soutien de l'État au démarrage et attendons une confirmation du ministère pour la suite. »

Mise en place de conventionnement avec les établissements hors Comue

La présidente de la Comue constate une mobilisation forte autour du projet. « L'ARS nous accompagne sur les actions de prévention. Le Crous (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) contribue via la part Crous de la CVFC (Contribution de vie étudiante et de campus). Nous cherchons également des soutiens du côté des mutuelles pour renforcer notre dispositif. Cela étant dit, ce type de financement sert surtout pour des actions ponctuelles et ne constitue pas une base suffisamment solide pour assurer un financement pérenne ».

Le fonctionnement repose aussi sur une contribution versée par les établissements membres, et les établissements associés à un niveau moins élevé. « Ce que nous observons, c'est que des étudiants d'autres établissements viennent également consulter au 102. La démarche que nous avons initiée consiste à aller à la rencontre de ces établissements et à leur proposer la mise en place d'une convention afin qu'ils contribuent au financement du 102. »

« L'idée est d'établir une convention qui prenne en compte, non pas le nombre de visites, mais le nombre d'étudiants inscrits dans chaque établissement. Les premiers échanges avec deux établissements laissent penser que nous allons avancer dans cette direction. »

© News Tank Éducation & Recherche - 2025 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »